

La tenue des dossiers en milieu extrahospitalier



L'atelier en bref...

Par sa formule dynamique et interactive, cette activité, offerte en deux parties, permet aux médecins d'améliorer la tenue de leurs dossiers médicaux. Elle s'adresse principalement aux médecins de famille et aux médecins d'autres spécialités médicales exerçant en milieu extrahospitalier.

La première partie vise à présenter, lors d'un atelier, les différentes exigences réglementaires relatives à la tenue des dossiers et les éléments essentiels à une tenue de dossiers efficace. L'atelier propose également des outils pratiques à intégrer aux habitudes de tenue de dossiers afin d'y consigner les renseignements essentiels au suivi des patients.

La deuxième partie, offerte trois mois après l'atelier, offre la possibilité aux participants de rencontrer, sur une base individuelle, un des animateurs de l'atelier, afin d'obtenir, à partir de leurs dossiers médicaux, une rétroaction formative personnalisée et des suggestions concrètes en vue de l'amélioration de leur tenue de dossiers.

Objectifs pédagogiques

Au terme de cet atelier, le participant sera en mesure de :

1. Définir les buts visés par la tenue de dossiers;
2. Discuter des éléments de base de la tenue de dossiers;
3. Décrire chacune des sections de la note médicale;
4. Discuter des particularités de la tenue de dossiers selon les types de consultation;
5. Détailler le contenu du sommaire de dossier et nommer les avantages à l'utiliser;
6. Détailler le contenu de la liste de médicaments et nommer les avantages à l'utiliser;
7. Décrire quelques types de feuilles de suivi disponibles ainsi que les avantages qu'elles confèrent;
8. Décrire sommairement les droits d'Accès au dossier par le patient et par des organismes tiers.

Animateurs

- Docteure Jeanne Bouisset, médecin de famille
- Docteur Dominique Pilon, médecin de famille
- Docteur Nicholas Pinto, médecin de famille
- Docteur Jean Rivest, médecin de famille

Format de l'activité

Cette activité se déroule en deux sessions, offertes à 3 mois d'intervalle. La première partie, d'une durée de 3 heures, est présentée à des groupes de 10 à 12 médecins. La seconde partie, d'une durée d'une heure, consiste en une rencontre individuelle avec un des animateurs. L'activité a lieu en visioconférence ou à Montréal, selon le calendrier établi.

Coût

- Médecins : 565 \$, plus taxes
- Résidents : 150 \$, plus taxes

Conditions d'annulation

- De 8 à 30 jours avant la date de l'atelier : dans le cas d'un médecin, un montant de 350 \$ est retenu pour frais administratifs, dans le cas d'un résident, le montant retenu est de 100 \$;
- 7 jours ou moins avant la date de l'atelier : aucun remboursement.

Inscription

L'[inscription](#) doit être effectuée sur le site sécurisé du Collège des médecins du Québec (www.cmq.org).

Renseignements

Téléphone : 514 933-4441 ou 1 888 633-3246, poste 5330

Courriel : ateliers@cmq.org

Note : le but de l'atelier n'est pas de discuter des fonctionnalités de l'un ou l'autre des DME homologués. Il a pour but de réviser les normes réglementaires applicables et de présenter les éléments de base d'une bonne tenue de dossiers.

Attestation

Déclaration de formation continue au Collège des médecins du Québec : Les médecins qui participent à cette activité peuvent déclarer 3 heures de développement professionnel reconnu dans la catégorie A pour la partie 1, puis 2 heures de participation à une activité d'évaluation de l'exercice reconnue dans la catégorie B pour la partie 2, le tout sous l'onglet « Activité reconnue par un organisme québécois agréé en formation continue ».

La Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (« la Direction ») est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). La Direction, organisme pleinement agréé en formation continue par le CMQ, reconnaît 3 heures de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité en autant que le code d'éthique du CQDPCM soit respecté (www.cqdpcm.ca). Ce programme d'apprentissage en groupe répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et la Direction lui accorde jusqu'à 3 heures de crédits Mainpro+. La présente activité, approuvée par la Direction, constitue une activité de formation collective agréée au titre de la Section 1, conformément au programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour un maximum de 3 heures.

La présente activité est une activité de simulation agréée (section 3) conformément aux critères du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, et est approuvée par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Consultez MAINPORT afin d'inscrire vos activités et résultats d'apprentissage. Vous pouvez déclarer un maximum de 2 heure(s).

Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 4 heures. Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.